

Prix "Initiative libérale"

Sous l'égide du Syndicat des Psychiatres Français & de l'association du CPNLF

Appel à candidature pour l'année 2022

Le Syndicat des Psychiatres Français & l'association du Congrès de Psychiatrie et de Neurologie de Langue Française (CPNLF), sous l'égide de la commission des psychiatres libéraux de l'association du CPNLF, a le plaisir de vous informer de l'appel à candidature au Prix "Initiative libérale" qui a pour objectif de promouvoir et développer la richesse des pratiques libérales.

Ce prix vise à récompenser dans le cadre de son activité libérale, une initiative prise par un médecin engagé dans le domaine de la santé mentale : qu'il s'agisse d'une pratique habituelle, d'une expérience ou d'un projet, de nature aussi bien préventive que curative.

Doté à hauteur de 1 000 euros, ce prix est assorti d'une invitation au prochain colloque international de l'association du CPNLF qui se tiendra à Nice du 15 au 17 juin 2022.

Procédure de candidature et règlement

La date limite de réception des dossiers est le **25 mai 2022** à minuit aux trois adresses e-mail suivantes :

- Dr Maurice Bensoussan (Toulouse) : maurice.bensoussan@wanadoo.fr
- Dr François Conraux (Saint-Dié) : francois.conraux@orange.fr
- Dr Dominique Mastelli (Strasbourg) : mastelli.dominique@wanadoo.fr

Pour participer, il suffit d'adresser par courrier ou par mail, sur papier à en-tête nominative, un descriptif de deux pages maximum, d'une pratique ou d'un projet original, innovant dans le domaine de la santé mentale s'inscrivant dans le cadre d'un exercice libéral, ainsi qu'un résumé de **250 à 300 mots (2 000 signes espaces compris maximum)** en Times ou Times New Roman corps 11, non justifié, interligne continu, sans alinéa, présenté sur Microsoft Word en point doc (.doc ou docx).

Organisation et obligations du lauréat

L'Association du CPNLF permettra au candidat(e) sélectionné(e) de se rendre au 120e colloque international qui aura lieu à Nice du 15 au 17 juin 2022. Les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement seront pris en charge.

Par la suite, la communication du lauréat sera présentée oralement (15 minutes) lors de la session sous l'égide de la commission des psychiatres libéraux.

Une introduction et une présentation de cette session sera faite par un membre du Syndicat des Psychiatres Français et un membre de l'association de la commission des psychiatres libéraux de l'association du CPNLF.

La remise du prix aura lieu au cours de la session et lors de la soirée de remise des récompenses des "Prix et bourses" organisée par l'association du CPNLF.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à joindre
le Dr Maurice Bensoussan (maurice.bensoussan@wanadoo.fr)
et/ou le Dr Dominique Mastelli (mastelli.dominique@wanadoo.fr)
et /ou à consulter le site de l'association : cpnlf.fr